

11 avril 2024

M. Ken McDonald  
Président  
Comité permanent des pêches et des océans  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour son rapport intitulé *Les impacts écosystémiques et la gestion des populations de pinnipèdes* (le « Rapport »). J'apprécie toute la série de recommandations formulées par le Comité concernant la recherche scientifique, les marchés intérieurs et internationaux et la gestion durable des populations de pinnipèdes sur les trois côtes du Canada.

Je tiens également à remercier les peuples autochtones, les représentants de l'industrie, les universitaires et les autres témoins experts de divers horizons qui ont témoigné sur ce sujet important. De nombreux témoins se sont dits préoccupés par les répercussions négatives des populations de pinnipèdes et d'autres ont décrit des histoires personnelles sur l'impact des obstacles au marché international sur leurs moyens de subsistance et leurs pratiques culturelles. J'ai entendu ces préoccupations et je remercie les témoins d'avoir consacré leur temps et leurs efforts à trouver des façons de collaborer pour appuyer une chasse aux phoques durable, sans cruauté et bien réglementée. La promotion de cette chasse demeure d'une de mes priorités absolues.

Je défends ardemment la chasse aux phoques durable, exempte de cruauté et soumise à une réglementation rigoureuse au Canada qui soutient nos populations autochtones, rurales et éloignées. La chasse aux phoques durable pratiquée au Canada est importante pour la vigueur économique et culturelle de nos collectivités côtières. Je m'engage à prendre des mesures pour améliorer les conditions de la chasse aux phoques au Canada. Dans le cadre de cet engagement, Pêches et Océans Canada (MPO) entreprendra des initiatives qui facilitent les activités de chasse aux phoques, tout en maintenant les objectifs de conservation et de récolte sans cruauté.

J'ai également soulevé la question du commerce des produits du phoque et les occasions économiques qui en découlent lors de mes rencontres avec des représentants étrangers et je continuerai de le faire. Dans le cadre de ces travaux, le gouvernement continuera de collaborer avec les entreprises, les partenaires autochtones, et les intervenants internationaux.

Vous trouverez ci-après des précisions concernant la réponse du gouvernement aux recommandations précises du Comité.

**Recommandation 1 :**

**Que la chasse aux pinnipèdes continue de se pratiquer de manière éthique, sans cruauté, durable, spécifique à chaque région et financièrement avantageuse, et qu'elle soit soutenue par un programme de certification et d'adhésion qui reflète ces valeurs et prévoit des sanctions sévères en cas de non-respect.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et partage le point de vue du Comité sur l'importance d'une chasse aux phoques durable, sans cruauté et bien réglementée en tant qu'activité économique et culturelle qui appuie les communautés autochtones, rurales et côtières du Canada. Le MPO gère la chasse aux phoques selon la même approche que toutes les autres pêches gérées commercialement, en veillant à ce que les populations de phoques restent au-dessus d'un niveau de référence prudent pour assurer leur viabilité. Le régime de conformité et d'application de la loi pour la chasse aux phoques est décrit dans le *Règlement sur les mammifères marins*, qui comprend des exigences en matière de récolte sans cruauté et des sanctions en cas de non-respect.

**Recommandation 2 :**

**Que tous les ministères fédéraux concernés travaillent avec les gouvernements provinciaux afin de promouvoir l'utilisation maximale de la ressource prélevée au moyen de la transformation et de l'harmonisation de la chaîne d'approvisionnement.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation du Comité de promouvoir l'utilisation maximale des phoques récoltés. À l'heure actuelle, le MPO gère les récoltes commerciales et à des fins personnelles du phoque gris et du phoque du Groenland dans les régions de l'Atlantique et du Québec, ainsi que la chasse commerciale et à des fins personnelles du phoque à capuchon par les pêcheurs de la région de Terre-Neuve-et-Labrador. En outre, le MPO surveille la récolte autochtone du phoque gris, du phoque du Groenland et du phoque à capuchon dans les régions de l'Atlantique et du Québec, en plus de travailler avec les Premières Nations de la région du Pacifique pour faciliter les possibilités de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Dans le nord, on pratique la chasse au phoque durable. Les récoltes de phoques sur les trois côtes du Canada s'emploient à maximiser l'utilisation de la ressource et contribue de manière importante à la sécurité alimentaire des collectivités côtières autochtones et non autochtones.

À l'échelle fédérale, le MPO et d'autres ministères collaborent pour promouvoir la chasse aux phoques et l'accès au marché pour les produits des pinnipèdes. Pour appuyer l'utilisation maximale, le MPO poursuit ses efforts visant à faciliter l'accès d'une grande variété d'exportations de produits du phoque aux marchés internationaux, travaillant en collaboration avec les peuples autochtones et les intervenants de l'industrie. Le MPO travaille avec la National Oceanic and Atmospheric Administration

(NOAA) des États-Unis pour s'assurer que les pratiques du Canada en matière de chasse aux phoques demeurent conformes à la Marine Mammal Protection Act des États-Unis et à ses règlements, afin de ne pas limiter par inadvertance l'accès du Canada aux marchés américains pour l'exportation d'autres pêches commerciales clés.

Le gouvernement du Canada travaille aussi à aider à garantir que les ressources récoltées des phoques puissent se rendre jusque sur les marchés mondiaux. Affaires mondiales Canada dirige la négociation d'accords commerciaux bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux, l'administration des contrôles à l'exportation et à l'importation, ainsi que la gestion des différends commerciaux internationaux. Ces travaux pourraient aider à répondre aux préoccupations concernant l'accès aux marchés et à celles concernant les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. L'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) travaille en collaboration avec les provinces et l'industrie dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris les transformateurs, afin de prévenir les risques pour la santé liés aux maladies alimentaires et zoonotiques.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre des programmes et des services et travaille en collaboration avec le secteur pour soutenir sa compétitivité au pays et à l'étranger. AAC s'efforce également d'accroître les possibilités d'exportation pour le secteur en maintenant et en élargissant l'accès aux marchés et en faisant progresser les intérêts agricoles à l'échelle internationale.

En plus d'établir des relations entre le gouvernement du Canada et les homologues des provinces et des territoires au sein de chacune de ces organisations, le MPO cherchera à promouvoir la collaboration fédérale, provinciale et territoriale (FPT) sur l'utilisation maximale de la ressource récoltée dans le contexte du Groupe de travail pour le développement économique du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA). Le Conseil est le principal forum de discussions multilatéral entre les ministres des gouvernements FPT pour traiter des questions d'importance nationale relatives à la pêche et à l'aquaculture. Le Groupe de travail demeure une plateforme importante du MPO pour discuter des questions liées aux pinnipèdes et, de manière générale, faire la promotion de l'utilisation maximale des ressources récoltées.

### **Recommandation 3 :**

**Que le MPO revoit et, au besoin, actualise ses mécanismes de financement, comme le Fonds des pêches de l'Atlantique, et cherche des occasions de travailler avec des partenaires financiers pour soutenir le renforcement des capacités dans l'industrie canadienne du phoque.**

Le MPO accepte la recommandation de revoir et, au besoin, d'actualiser ses mécanismes de financement, comme le Fonds des pêches de l'Atlantique, afin de soutenir le renforcement des capacités dans l'industrie canadienne du phoque, et cherchera des occasions de travailler avec d'autres partenaires financiers pour atteindre cet objectif.

Les programmes fédéraux accessibles aux chasseurs de phoques sont décrits en détail dans les réponses aux recommandations 4 et 5.

**Recommandation 4 :**

**Que le Canada mette rapidement en place un programme pangouvernemental pour faire la promotion nationale et internationale de la chasse aux phoques éthique, sans cruauté et durable pour rétablir la réputation des chasseurs de phoques canadiens afin d'éliminer les obstacles au commerce international et améliorer la perception du public à l'égard de la chasse aux pinnipèdes comme ressources.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et partage le point de vue du Comité selon lequel la promotion de produits du phoque éthiques, sans cruauté et durables est importante, et plusieurs programmes sont déjà en place pour aider les chasseurs de phoques canadiens à promouvoir les produits du phoque à l'échelle nationale et internationale.

Le gouvernement a soulevé des questions concernant les possibilités économiques avec les États-Unis et le Japon qui pourraient être possible avec le commerce des produits du phoque. Nous continuerons de travailler avec les entreprises, les partenaires autochtones et les intervenants internationaux à la promotion du commerce du phoque.

Le MPO compte un certain nombre de programmes qui appuient les secteurs des poissons et des fruits de mer, y compris le secteur de la chasse aux phoques. Par exemple, de 2018 à 2024, le secteur a reçu un total de 4,5 millions de dollars du Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer (FCIPFM), qui vise à aider le secteur du poisson et des fruits de mer à élaborer une approche nationale collaborative pour aborder les problèmes auxquels le secteur est confronté. Ces projets ont aidé à renforcer le secteur de la chasse aux phoques et les conditions du marché pour les produits canadiens du phoque sur les marchés nationaux et internationaux grâce à des activités de marketing, d'image de marque, de traçabilité, de coordination de l'industrie et d'assurance de la qualité. Le FCIPFM, mis en place en 2018, prendra fin en mars 2024, mais le MPO envisage des moyens de continuer à soutenir ce type de projets dans le cadre d'autres programmes existants.

Les promoteurs du secteur de la chasse aux phoques sont aussi admissibles au financement de projets dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA) et du Fonds des pêches du Québec (FPQ). Les projets relevant du FPA et du FPQ sont financés en partenariat avec les provinces de l'Atlantique et du Québec, respectivement, et visent à aider le secteur canadien des produits de la mer à répondre à la demande croissante du marché pour des produits de haute qualité, à valeur ajoutée et d'origine durable. Ensemble, ces fonds ont permis d'investir 1,3 M\$ dans huit projets du secteur de la chasse aux phoques au Canada atlantique et au Québec liés au développement de produits, à l'amélioration de l'équipement de transformation et au renforcement des capacités professionnelles depuis 2017. Le MPO demeure résolu à

soutenir le secteur de la chasse aux phoques dans de futurs programmes destinés au secteur des poissons et des fruits de mer.

En plus des programmes du MPO, Affaires mondiales Canada (AMC) offre un soutien aux entreprises canadiennes de produits du phoque prêtes à exporter. Par exemple, par l'intermédiaire du programme des petites et moyennes entreprises (PME) de CanExport, AMC fournit aux PME canadiennes admissibles un cofinancement pouvant atteindre 50 000 \$ par entreprise pour les aider à accéder à de nouveaux marchés internationaux. Le programme est conçu non seulement pour diversifier les marchés d'exportation canadiens, mais aussi pour favoriser une approche plus inclusive du commerce pour tous les Canadiens, y compris les exportateurs autochtones.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre le programme Agri-marketing pour aider les secteurs agricoles nationaux à accroître et à diversifier leurs exportations vers les marchés internationaux et à profiter des débouchés nationaux disponibles sur les marchés intérieurs. Le programme Agri-marketing est un programme quinquennal de 129 millions de dollars dont l'objectif est de faire croître l'économie en fournissant des contributions de contrepartie à des organisations nationales dirigées par l'industrie afin de soutenir la mise en œuvre de stratégies de développement du marché. Ces stratégies visent à augmenter et diversifier les exportations canadiennes de produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels, y compris le poisson et les fruits de mer, en rehaussant la visibilité des produits canadiens et en renforçant la capacité des producteurs exportateurs à cerner les possibilités de développement des marchés dans les marchés ciblés et à les exploiter.

AAC offre aussi le programme Agri-assurance, un programme quinquennal de 64 millions de dollars comportant deux volets. Le volet « Organisations nationales » aide les organisations sectorielles à élaborer, à vérifier et à intégrer des systèmes d'assurance pour traiter un large éventail de questions, notamment la salubrité des aliments, la surveillance de la santé des végétaux et des animaux, le bien-être des animaux, la durabilité environnementale, la traçabilité, les attributs du marché et les normes de qualité. Ces systèmes peuvent aider les producteurs à mieux commercialiser leurs produits en se conformant plus facilement aux normes requises, ainsi qu'à soutenir l'utilisation d'allégations spécifiques sur la qualité des produits. Le volet « petites et moyennes entreprises » aide les entreprises à adopter des systèmes d'assurance et les outils nécessaires pour faire des déclarations vérifiables afin de répondre aux exigences des marchés d'exportation ou des marchés nationaux pour les peuples autochtones.

### **Recommandation 5 :**

**Compte tenu des préjudices économiques et culturels subis par les peuples autochtones à cause des campagnes de désinformation sur la chasse aux pinnipèdes et de l'interdiction par l'Union européenne de l'importation sur son territoire de produits canadiens dérivés des pinnipèdes qui en a résulté, que le gouvernement du Canada prenne toutes les mesures possibles pour rétablir l'accès aux marchés étrangers comme geste de réconciliation économique et culturelle.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation et déplore les dommages considérables et injustes que les campagnes de désinformation sur la récolte des pinnipèdes ont causés aux chasseurs de phoques, en particulier aux peuples autochtones dont les pratiques culturelles et les traditions ont été touchées. Le phoque a toujours été une importante source de nourriture pour les peuples autochtones et non autochtones qui habitent dans les zones côtières. En particulier, les Inuits de l'Arctique canadien utilisent les phoques pour se nourrir, se vêtir, fabriquer des outils et se chauffer depuis des générations. Plus récemment, la chasse aux phoques soutient les communautés autochtones, rurales et côtières du Canada, car il s'agit d'une activité économique et culturelle importante au Canada atlantique, au Québec et dans l'Arctique. En outre, les transformateurs de phoques, les artisans et les Inuits canadiens produisent certains des meilleurs produits au monde qui non seulement génèrent des revenus indispensables pour les collectivités éloignées, mais contribuent également de façon importante au maintien de la culture et des traditions.

Dans le cadre du Plan d'action 2023-2028 pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la « Déclaration des Nations Unies »), le gouvernement fédéral s'est engagé à prendre une mesure de plan d'action, proposée par Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), afin d'élaborer des options législatives et stratégiques pour un cadre visant à soutenir la transformation, la vente et le commerce (au Canada et à l'étranger) des aliments traditionnels et prélevés dans la nature des Inuits, qui peuvent comprendre les produits des pinnipèdes. Le gouvernement du Canada continue de travailler à l'atteinte de cet objectif et a entamé des discussions préliminaires avec ITK.

Afin de soutenir la capacité des peuples autochtones d'accéder aux marchés d'exportation pour les produits du phoque, le gouvernement du Canada a lancé en 2015 le Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque (PCAMPP), un programme sur cinq ans de 5,67 millions de dollars. Le PCAMPP a aidé le secteur à accéder aux marchés de l'Union européenne (UE) et à financer le développement de systèmes de suivi et de certification des produits du phoque issus de la chasse autochtone afin de pouvoir les vendre dans l'UE. Les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont ainsi accès aux marchés de l'UE. Nous travaillons avec les provinces pour voir comment le gouvernement du Canada peut les aider à établir leurs propres organismes de certification afin que leurs peuples autochtones puissent bénéficier des exceptions autochtones et accéder aux marchés.

Dans le cadre de l'approche inclusive du gouvernement du Canada en matière de commerce et pour permettre aux peuples autochtones du Canada d'avoir accès aux avantages et aux possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement internationaux, AMC cherche à obtenir des dispositions sur le commerce et les peuples autochtones dans le contexte des négociations d'accords de libre-échange avec d'autres pays. AMC a également mis en place un financement dédié pour soutenir les activités de développement des activités à l'étranger pour les entreprises dirigées par des Autochtones. En 2023-2024, le Service des délégués commerciaux d'AMC a appuyé quelque 20 initiatives adaptées aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones. Le Service des délégués commerciaux a également des champions dédiés dans ses bureaux régionaux partout au Canada qui offrent un soutien régional aux entrepreneurs autochtones qui cherchent à exporter à l'étranger.

Le gouvernement mobilisera les partenaires internationaux au sujet des produits du phoque issus de la chasse durable et sans cruauté. De plus, le gouvernement du Canada, dans le cadre de sa Stratégie pour l'Indo-Pacifique, organisera des missions commerciales d'Équipe Canada (MCEC) dans la région afin de promouvoir le développement des affaires canadiennes afin d'accroître le commerce et l'investissement. En 2024, la mission commerciale d'Équipe Canada se rendra en Malaisie et au Vietnam en mars, en Corée du Sud en avril et en Indonésie et aux Philippines en novembre. La dynamique industrie canadienne du phoque est encouragée à participer à ces missions commerciales afin de présenter ses produits et d'explorer de nouveaux marchés dans la région.

#### **Recommandation 6 :**

**Que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent pour mettre en place des règles et des règlements pratiques sur la chasse aux phoques qui facilitent l'entrée dans l'industrie de chasseurs de pinnipèdes, de même que l'accès à des infrastructures de récolte et de transformation, ainsi que l'obtention d'une couverture d'assurance pour les navires et des campagnes promotionnelles pour assurer la viabilité de l'industrie.**

Le gouvernement du Canada reconnaît la recommandation et partage l'avis du Comité selon lequel la collaboration entre les gouvernements, les peuples autochtones et l'industrie est importante pour permettre la participation à la chasse aux phoques, tout en respectant les exigences en matière de chasse sans cruauté et de sécurité. C'est pourquoi, en 2023, le MPO a créé un groupe de travail sur l'examen des politiques et des règlements concernant les phoques qui réunit des représentants du MPO, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des partenaires autochtones et des intervenants de l'industrie afin de déterminer les domaines où le MPO peut modifier les politiques et les règlements afin d'éliminer les obstacles de longue date ou émergents à la participation dans le secteur.

Ce groupe de travail a commencé par dresser une liste de 12 initiatives potentielles et les a classées en trois domaines d'activité prioritaires, avec d'autres mesures qui pourraient encore être revues à plus long terme. Les initiatives actuellement à l'étude

sont les suivantes : inclure les provinces de la région des Maritimes et de la région du Golfe pour l'admissibilité au permis à des fins personnelles; créer un permis pour les jeunes afin de faciliter le transfert des connaissances et des compétences d'une génération à l'autre; et uniformiser la formation entre toutes les régions. Des modifications à la Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans l'Est du Canada sont en cours de finalisation afin d'inclure la délivrance de permis à des fins personnelles pour la chasse aux phoques et les fonctionnaires travaillent à la mise en œuvre de permis à des fins personnelles dans les Maritimes dès que possible, en tenant compte des résultats des consultations.

**Recommandation 7 :**

**Qu'on lance des programmes de promotion des produits dérivés des pinnipèdes (aliments, produits de fourrure, suppléments nutritionnels, etc.) auprès de la population canadienne et sur les marchés étrangers, en mettant l'accent sur les avantages de ces produits dans le cadre des initiatives du Canada en matière d'aide étrangère.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation. Comme il est indiqué dans les réponses aux recommandations 4 et 5, les chasseurs de phoques sont admissibles à un certain nombre de programmes fédéraux qui aident le secteur canadien du poisson et des fruits de mer à accéder aux marchés nationaux et internationaux et à faire la transition pour répondre à la demande croissante du marché pour de nouveaux produits.

En tant que ministère responsable de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire, AMC est chargé d'établir des politiques pour le gouvernement du Canada. En conformité avec les pratiques exemplaires et les recommandations internationales, le Canada a délié toute son aide alimentaire sous forme de subvention depuis 2012-2013. On a constaté qu'en termes d'aide étrangère, l'aide alimentaire déliée est plus adaptée aux personnes dans le besoin, ainsi que plus rentable et plus efficace. Nos partenaires humanitaires ne cessent de répéter que le coût et la durée du transport; la pertinence culturelle et la qualité des articles recueillis, les perturbations des économies locales et la logistique nécessaire pour envoyer et distribuer les biens donnés l'emportent souvent sur les vies potentiellement sauvées. Dans la mesure du possible, l'aide alimentaire devrait être fournie localement par le biais de processus d'approvisionnement concurrentiels. C'est pourquoi le Canada répond aux situations internationales d'urgence en matière alimentaire en versant des fonds par l'entremise de partenaires humanitaires expérimentés, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque canadienne de grains (BCG). Conformément aux recommandations et aux pratiques exemplaires internationales, l'aide alimentaire du Canada est entièrement déliée et versée sous forme de subventions depuis 2012-2013.

**Recommandation 8 :**

**Que l'on mette en œuvre des programmes favorisant la transmission intergénérationnelle des compétences en matière de chasse au phoque ainsi que le développement des compétences pour les chasseurs professionnels.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et partage le point de vue du Comité selon lequel le transfert des connaissances et des compétences liées à la récolte des pinnipèdes est important pour bien former la prochaine génération de chasseurs aux techniques de récolte sans cruauté. Le régime de délivrance de permis de chasse aux phoques de l'Atlantique exige que tous les chasseurs de phoques agissent à titre d'assistants pendant deux ans avant d'être admissibles à un permis de chasseur de phoques professionnel. Cette exigence permet de s'assurer que les nouveaux chasseurs de phoques sont formés avec des chasseurs expérimentés et profitent pleinement des connaissances et compétences de ces derniers, et qu'ils sont bien équipés pour répondre aux exigences d'une récolte sans cruauté. En outre, comme il a été mentionné précédemment en réponse à la recommandation 6, pour appuyer le transfert générationnel des compétences de récolte, le groupe de travail sur l'examen des politiques et des règlements concernant les phoques récemment formé a recommandé d'examiner de manière plus approfondie un permis de jeune observateur pour aider à initier à la chasse aux phoques ceux qui ne sont pas encore assez âgés pour satisfaire aux exigences des permis de chasse. Le MPO examine actuellement la faisabilité de cette proposition.

**Recommandation 9 :**

**Que le MPO prenne acte des inquiétudes des intervenants, des scientifiques, des chasseurs et des organismes autochtones concernés selon lesquelles la plupart des populations de pinnipèdes ont augmenté jusqu'à un point de déséquilibre dans certaines régions, ce qui a des répercussions négatives sur la pêche et les moyens de subsistance, et qu'il s'engage à agir à cet égard.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation. De nombreux témoins aux audiences du Comité se sont dits préoccupés par le fait que les populations des espèces de pinnipèdes ont augmenté au détriment des pêches importantes sur les plans économique et culturel. Les fonctionnaires du MPO ont également entendu ces préoccupations dans le cadre de discussions du Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique, le principal organisme chargé de consulter les intervenants et les partenaires sur les questions liées au phoque, y compris les approches de gestion, la recherche scientifique et l'accès aux marchés. Le gouvernement du Canada peut affirmer aux membres du Comité, aux peuples autochtones, aux intervenants de l'industrie et aux membres des collectivités côtières que les préoccupations qui ont été soulevées au sujet de l'impact des phoques et des otaries sur les pêches sont prises au sérieux.

De façon générale, les espèces de phoques au Canada qui ont été historiquement surexploitées ou qui ont fait l'objet de programmes d'abattage, comme le phoque du Groenland, le phoque gris et le phoque commun du Pacifique, se rétablissent

simplement et reviennent probablement à des niveaux que les écosystèmes sont actuellement capables de soutenir. À ce jour, le MPO dispose de preuves scientifiques que la prédation par les phoques limite directement les stocks de poissons visés par des pêches commerciales à un seul endroit, dans le sud du golfe du Saint-Laurent, où une étude menée par le MPO a permis de conclure que les phoques gris empêchaient le rétablissement de trois espèces de poissons commerciales qui avaient été précédemment épuisées par la surpêche. Les preuves scientifiques n'ont pas démontré que la prédation exercée par le phoque du Groenland est un facteur clé de l'abondance des stocks de morues du Nord à Terre-Neuve. De même, le MPO n'a aucune preuve directe que la prédation par les pinnipèdes est responsable du déclin du saumon du Pacifique. Certes, les constatations scientifiques du MPO et d'ailleurs démontrent généralement que de nombreux facteurs divers, y compris la prédation par une série d'espèces, dont les pinnipèdes, les poissons, les oiseaux de mer et d'autres espèces, peuvent contribuer au déclin des stocks de poissons, tout comme les variations de la température de la mer, les niveaux d'oxygène, la couverture de glace, ainsi que la répartition et l'abondance des espèces, ce qui témoigne de la nécessité d'étudier les impacts des pinnipèdes sur chaque stock. Dans la mesure du possible, le MPO poursuit ses recherches sur les pinnipèdes et cherche, de plus en plus, à intégrer un plus grand nombre de facteurs écosystémiques, comme les conditions océanographiques et la prédation, dans ses évaluations des stocks.

De plus, pour aider à répondre aux préoccupations des intervenants de l'industrie et des peuples autochtones, le MPO a créé en 2019 le groupe de travail sur la science des phoques de l'Atlantique pour recueillir des commentaires sur les activités et les programmes scientifiques liés aux phoques et à leur rôle dans l'écosystème du Canada atlantique et du Québec. Ce groupe de travail a déposé son rapport final en mai 2022 et, en réponse, le Ministère a organisé un Sommet sur les phoques en novembre 2022 pour permettre aux intervenants et aux organismes gouvernementaux concernés de se réunir pour présenter des points de vue et des options à explorer afin d'améliorer les conditions de l'industrie du phoque de l'Atlantique.

À la lumière des recommandations du groupe de travail visant à permettre au MPO de renforcer les efforts de collaboration avec les intervenants et les partenaires, le MPO finance quatre projets de recherche dirigés par des organismes externes pour combler les principales lacunes dans notre compréhension du rôle des phoques et des otaries dans l'écosystème. À Terre-Neuve, la Fish, Food and Allied Workers a reçu du financement pour déterminer les changements locaux de l'abondance, de la répartition et de la saisonnalité des phoques sur une période de 20 à 40 ans en recueillant des observations actuelles et historiques des phoques par les pêcheurs. En Colombie-Britannique, le Conseil tribal Heiltsuk a été financé pour recueillir des données sur l'abondance, la répartition, la santé, le régime alimentaire et la charge en contaminants des populations d'otaries de Californie et de Steller sur le territoire Heiltsuk, ainsi que pour déterminer l'évolution de ces facteurs au fil du temps. Dans le cadre d'un troisième projet, des chercheurs de l'Université Dalhousie à Halifax élaboreront une méthode chimique pour évaluer le régime alimentaire du phoque dans l'Atlantique Nord-Ouest – ils examineront la variation spatiale et temporelle des isotopes stables des principaux

acides gras présents dans la graisse de poisson et de phoque gris et utiliseront cette information pour estimer la contribution de diverses espèces proie au régime alimentaire du phoque. Enfin, un projet mené par des chercheurs de l'Université Memorial de Terre-Neuve utilisera deux modèles écosystémiques pour évaluer les paramètres clés des interactions entre le phoque du Groenland et la morue. Les résultats de ces projets de recherche contribueront à une meilleure compréhension des populations de phoques et d'otaries.

**Recommandation 10 :**

**Que le gouvernement du Canada donne la priorité à la collecte rapide et à la production, en temps opportun, de rapports publics cohérents faisant état des données scientifiques propres à chaque région sur les populations de pinnipèdes, les relations prédateurs-proies entre les pinnipèdes et les autres espèces, les variations saisonnières des aires de répartition et du régime alimentaire des pinnipèdes et l'incidence des changements climatiques sur les populations de pinnipèdes, notamment sur leurs habitudes de reproduction et d'alimentation et leurs habitats.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et partage le point de vue du Comité selon lequel la recherche scientifique sur les populations de pinnipèdes est nécessaire pour fonder les décisions de gestion sur des données probantes. Dans la mesure du possible, les scientifiques du MPO approfondissent continuellement notre compréhension des populations de phoques et d'otaries et de leurs rôles dans les écosystèmes marins, et continuent d'entreprendre des recherches sur les espèces de pinnipèdes prioritaires. Le MPO a récemment effectué des relevés ou des évaluations des populations de phoques du Groenland et de phoques gris et, pour la première fois, des phoques communs de l'Atlantique. Ces évaluations fournissent des estimations du nombre de phoques pour ces trois espèces. Deux des sept relevés nécessaires pour mettre à jour l'évaluation des phoques communs du Pacifique à l'échelle de la côte ont également été réalisés en 2022 et en 2023. Les rapports scientifiques sont publiés sur le site Web du Ministère une fois finalisés.

Le MPO mène également des recherches sur les phoques dans les régions des Maritimes, de l'Arctique, du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Pacifique. Des échantillons sont prélevés pour estimer le régime alimentaire des phoques du Groenland, des phoques à capuchon, des phoques gris, des phoques barbus, des phoques annelés et des phoques communs, ainsi que des otaries de Steller et de Californie. Ce travail sera effectué selon des méthodes traditionnelles (c.-à-d. les parties dures des contenus stomacaux et des échantillons de matières fécales) et des méthodes d'analyse plus avancées (génétiques et traceurs chimiques, p. ex. acides gras et isotopes stables). De plus, le MPO s'efforce de mieux comprendre la répartition saisonnière des phoques gris au Canada atlantique à l'aide de divers moyens de télémétrie.

Comme pour de nombreuses espèces aquatiques, la réalisation des activités de surveillance et la production de documents de recherche et d'avis scientifiques

examinés par des pairs pour les populations de pinnipèdes exigent beaucoup de ressources et de temps. La recherche sur les pinnipèdes est considérée comme faisant partie d'un plan à long terme qui vise à évaluer les espèces de phoques récoltées environ tous les cinq ans. En d'autres termes, le financement de la recherche sur les pinnipèdes est examiné parallèlement à d'autres initiatives de recherche, y compris des études qui guident les niveaux de récolte pour les pêches canadiennes les plus importantes sur le plan économique. Les ressources pour la surveillance et la recherche sont allouées par l'intermédiaire de divers programmes de recherche scientifique du MPO et, dans la mesure du possible, les scientifiques du Ministère tirent parti des recherches entreprises dans l'ensemble du Ministère afin de se coordonner et de produire les meilleurs résultats.

**Recommandation 11 :**

**Que la collecte et l'évaluation des données scientifiques et les décisions de gestion des pêches qui en découlent s'appuient sur les connaissances et les observations locales des pêcheurs autochtones et allochtones.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation et s'engage à poursuivre ces importants travaux, en particulier à la lumière de l'engagement du gouvernement à l'égard de « l'élaboration et de l'utilisation de mécanismes qui respectent et intègrent le savoir autochtone à titre de système distinct de connaissances dans la gestion des pêches, de l'habitat du poisson, de la conservation, de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement marin » dans le cadre de la mesure 40 du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le MPO organise des mobilisations régulières auprès des peuples autochtones et des autres intervenants du Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique, ainsi que des consultations auprès des communautés autochtones, afin de recueillir le savoir autochtone et des commentaires. Cette information et ces commentaires viennent étayer les décisions de gestion et les priorités de la recherche scientifique du MPO. Par exemple, le plan du relevé de septembre 2022 utilisé pour évaluer l'abondance du morse dans le sud et l'est de la baie d'Hudson a été guidé par des relevés antérieurs et par l'Inuit Qaujimaqatuqangit (savoir traditionnel inuit). Le MPO appuie également les pêcheurs autochtones et non autochtones qui mènent des recherches sur les pinnipèdes.

Le Ministère publie des avis et des informations scientifiques qui traitent des enjeux importants auxquels font face nos océans et nos écosystèmes aquatiques, comme la dynamique des stocks de poissons, les espèces en péril, les espèces envahissantes, l'écologie des écosystèmes marins et d'eau douce, les aires marines protégées et l'aquaculture. Ces avis sont ensuite transmis aux décideurs et communiqués aux Canadiens sur le site Web du MPO.

**Recommandation 12 :**

**Que le gouvernement du Canada reconnaisse que la recherche coûte plus cher dans l'Arctique, et qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour fournir les ressources nécessaires à la collecte de données complètes, y compris en mobilisant les communautés concernées pour qu'elles participent à cet effort.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et est d'accord avec le Comité sur le fait que la recherche scientifique sur les mammifères marins de l'Arctique exige beaucoup de ressources et est complexe à entreprendre. Dans toutes les régions du Canada, la recherche sur les pinnipèdes est intrinsèquement coûteuse. Non seulement le travail est souvent effectué dans des endroits éloignés nécessitant le soutien de ressources aériennes et maritimes, mais les études de marquage, qui font partie intégrante de la fourniture de données sur la répartition des phoques, des morses et des otaries en liberté et de la correction des estimations de l'abondance, sont également difficiles à entreprendre. C'est pourquoi le MPO cherche activement à établir des partenariats avec des organisations externes afin de tirer pleinement parti de toutes les ressources disponibles pour collaborer aux relevés de mammifères marins. Par exemple, dans l'Arctique, le MPO a travaillé avec des groupes comme le Programme du plateau continental polaire, les conseils de gestion des ressources fauniques du Nord et des organisations non gouvernementales de l'environnement pour mener des activités de recherche intégrées dans l'Arctique. Le MPO collabore également avec les collectivités locales avant d'entreprendre des activités scientifiques dans l'Arctique et dépend du soutien des organisations locales de chasseurs et de trappeurs pour mener des programmes de recherche. Ce processus de collaboration profite aux programmes de recherche dans l'Arctique, car il facilite l'inclusion des commentaires et des conseils des Autochtones dans la planification de la recherche.

**Recommandation 13 :**

**Étant donné la complexité des réseaux trophiques marins, que le MPO délivre leur prétendue utilisation de l'approche écosystémique de la gestion des pêches et des pinnipèdes tenant compte des relations prédateurs-proies et des interconnexions entre les espèces.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et partage le point de vue du Comité selon lequel les réseaux trophiques marins sont exceptionnellement complexes. Le MPO continue d'analyser comment mieux intégrer l'information sur l'écosystème à la gestion des pêches. L'approche écosystémique de la gestion des pêches (AEGP) du MPO vise à intégrer dans les évaluations des stocks de poissons des renseignements sur l'influence que divers éléments de leurs écosystèmes, y compris le climat, l'habitat, la température, la chimie et les interactions clés du réseau trophique, peuvent avoir sur les stocks de poissons afin de favoriser des choix de gestion plus judicieux.

À l'automne 2023, le MPO a réalisé une première ronde de mobilisation auprès des peuples autochtones, des partenaires de cogestion, de l'industrie et des intervenants au sujet de l'adoption généralisée de l'AEGP. Nous sommes en train de préparer la

synthèse de ces commentaires, qui guidera un plan stratégique visant à faire avancer progressivement la mise en œuvre de l'AEGP. Le taux d'application de l'AEGP dépendra des ressources disponibles.

**Recommandation 14 :**

**Que les consultations menées auprès de ceux qui sont au cœur des milieux marins, comme les pêcheurs, les chasseurs de pinnipèdes, les transformateurs, les détenteurs de connaissances autochtones traditionnelles et les collectivités côtières fassent partie intégrante du processus décisionnel concernant les mesures de gestion.**

Le gouvernement du Canada convient que les points de vue des intervenants constituent une partie importante du processus décisionnel pour la prise des mesures de gestion des pêches. Comme il a été mentionné précédemment, le Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique est le principal organisme du MPO pour consulter les intervenants et les partenaires sur les questions liées au phoque, y compris les approches de gestion, la recherche scientifique et les enjeux relatifs au marché. Chaque année, dans le cadre du cycle annuel de gestion des pinnipèdes, le MPO rencontre cet groupe important pour le consulter sur les dernières données scientifiques et les approches de gestion, et discuter des principaux enjeux et défis. Les membres du Comité consultatif jouent un rôle clé en échangeant des renseignements et des points de vue avec le MPO sur des sujets liés aux phoques. Leurs avis contribuent au processus décisionnel, car l'information et les conseils qu'ils fournissent sont pris en compte dans le travail continu de gestion de cette ressource. Le Ministère s'est engagé à renforcer les relations avec l'industrie et les partenaires autochtones sur les questions liées au phoque en améliorant les communications avec eux et en les incluant, selon les besoins, davantage dans les processus de gestion et scientifiques, ainsi que dans des consultations spéciales supplémentaires.

Le MPO a également espoir que le groupe de travail sur l'examen des politiques et des règlements concernant les phoques sera un moyen efficace pour permettre aux intervenants et aux peuples autochtones de participer davantage en examinant les processus et en proposant des changements qui élimineront les obstacles à la participation à une chasse aux phoques durable et importante sur le plan culturel.

**Recommandation 15 :**

**Que la gestion des pinnipèdes permette de s'adapter et de réagir aux facteurs propres aux différentes régions le long des trois côtes océaniques du Canada, notamment en ce qui concerne les répercussions sur la viabilité des populations de proies et les modifications causées par les changements climatiques dans les parcours migratoires, les comportements et les régimes alimentaires des prédateurs et des proies.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation. À l'heure actuelle, le MPO gère les chasses aux phoques gris et aux phoques du Groenland, commerciales et à des fins personnelles, dans les régions de l'Atlantique et du Québec, ainsi qu'une

chasse aux phoques à capuchon, commerciale et à des fins personnelles, par les chasseurs basés dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador. Le MPO surveille aussi la chasse autochtone aux phoques gris, aux phoques du Groenland et aux phoques à capuchon pratiquée dans les régions de l'Atlantique et du Québec, mais il ne joue aucun rôle dans la gestion. Il n'y a actuellement aucune chasse commerciale aux pinnipèdes dans la région du Pacifique, bien que le MPO travaille avec les Premières Nations pour faciliter la récolte à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Une chasse de subsistance aux phoques est pratiquée dans l'Arctique.

La chasse actuelle aux phoques qui a lieu au Canada atlantique est gérée dans le but global de maintenir la durabilité des populations de phoques, et conformément aux exigences de récolte sans cruauté, n'est pas destinée à servir d'outil de contrôle des populations. En conformité avec l'approche de précaution et la prise de décisions fondées sur des données scientifiques, le MPO continuera d'examiner les recherches scientifiques afin d'éclairer la gestion des pinnipèdes au Canada.

Sur la côte Ouest, certains souhaitent l'établissement d'une chasse commerciale aux pinnipèdes. Le MPO travaille avec les promoteurs pour évaluer les propositions de nouvelles pêches commerciales dans le cadre de la Politique sur les nouvelles pêches. Le processus d'examen des propositions permet de prendre en compte un large éventail de facteurs biologiques, environnementaux, socio-économiques et autres avant de mettre en place une nouvelle pêche. À l'heure actuelle, aucune proposition concernant une nouvelle chasse commerciale aux pinnipèdes n'a été présentée en vertu de la Politique.

#### **Recommandation 16 :**

**Que des mesures soient prises pour réduire la prédation exercée par les pinnipèdes sur les salmonidés et d'autres espèces de proies vulnérables aux « points de capture » dans toutes les eaux canadiennes, notamment aux échelles à poissons, aux écloseries et aux embouchures des affluents (en particulier là où se trouvent des estacades en bois), en consultant les entreprises et les agences responsables et, si nécessaire, en procédant à une chasse ciblée des pinnipèdes « opportunistes », en prenant exemple sur l'expérience réussie en matière de conservation ailleurs dans le monde, comme dans l'État de Washington, en Oregon ainsi qu'en Norvège.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation. Selon le régime de gestion des pêches du Canada, y compris le *Règlement sur les mammifères marins*, les interventions visant à réduire les populations de pinnipèdes doivent être fondées sur des données scientifiques et étayées par ces données.

À l'heure actuelle, le MPO n'a aucune preuve montrant que la prédation exercée par les pinnipèdes cause les déclin du saumon du Pacifique. Dans l'éventualité où des preuves scientifiques convaincantes seraient produites indiquant que la prédation exercée par les pinnipèdes sur le saumon du Pacifique à des « points de capture » est problématique, le régime canadien actuel de gestion des pinnipèdes a mis en place des

mécanismes qui pourraient être utilisés pour régler le problème. En vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, le ministre des Pêches et des Océans peut délivrer un permis pour éliminer les phoques nuisibles qui représentent un danger, selon une recommandation scientifique, pour la conservation des stocks de poissons anadromes ou catadromes dans les estuaires, les rivières et les lacs pendant la migration de ces espèces.

**Recommandation 17 :**

**Que l'on consulte les chasseurs et les pêcheurs autochtones et allochtones canadiens et américains au sujet d'une stratégie bilatérale de gestion de la prédation exercée par les pinnipèdes sur les stocks de poissons qui donnerait au public une idée claire et précise de l'effet des cas régionaux de surpopulation de pinnipèdes, ainsi que des mesures permettant de s'attaquer à ce problème qui soient manifestement éthiques, sans cruauté et durables, qui ne donneraient pas lieu à des sanctions au titre de la Marine Mammal Protection Act des États-Unis et qui prévoiraient un mécanisme pour évaluer les résultats sur la santé globale des stocks de poissons faisant l'objet d'une surveillance.**

Le gouvernement du Canada reconnaît cette recommandation et le MPO continuera de mettre en œuvre des mesures de gestion des pinnipèdes conformément à l'approche de précaution. Ces mesures s'appuieront sur les meilleures données scientifiques disponibles, examinées par des pairs, et seront guidées par des consultations de l'industrie et des peuples autochtones par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique, le mécanisme établi pour solliciter les commentaires des intervenants dans le processus décisionnel.

Le MPO continuera de consulter bilatéralement les autorités commerciales américaines par l'intermédiaire d'organisations comme l'OMC et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis afin de s'assurer que les pêches canadiennes disposent de l'information requise pour se conformer à la Marine Mammal Protection Act (MMPA) des États-Unis. Le MPO surveille également activement les changements apportés aux exigences de la MMPA.

Encore une fois, au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier les membres du Comité permanent des pêches et des océans pour leur diligence et leur engagement à étudier et à formuler des recommandations sur les impacts écosystémiques et la gestion des populations de pinnipèdes au Canada.

Sincères salutations,



L'honorable Diane LeBouthillier, C.P., députée  
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne